

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis de vacance d'emplois de deux conseillers d'Etat en service extraordinaire pour exercer des fonctions juridictionnelles

NOR : JUSE2212063V

En application des dispositions des articles L. 121-4 à L. 121-8 du code de justice administrative, le Conseil d'Etat recrute deux conseillers d'Etat en service extraordinaire pour exercer des fonctions juridictionnelles.

Les conseillers d'Etat en service extraordinaire exercent leurs fonctions au Conseil d'Etat pour une durée qui ne peut excéder cinq ans. Les conseillers d'Etat en service extraordinaire sont soumis à la limite d'âge prévue par les articles L. 556-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la limite d'âge. Ils peuvent en outre être maintenus en activité dans les conditions prévues par l'article L. 133-7-1 du code de justice administrative.

Ils sont choisis parmi les personnes que leur compétence et leur activité dans le domaine du droit qualifient particulièrement pour l'exercice de ces fonctions et doivent justifier de vingt-cinq années, au moins, d'activité professionnelle.

Les conseillers d'Etat en service extraordinaire perçoivent la rémunération afférente au grade de conseiller d'Etat.

La procédure de sélection relève de la compétence d'un comité, présidé par le vice-président du Conseil d'Etat.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Conseil d'Etat. Il sera accompagné d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae* détaillé ainsi que de tout élément que le candidat jugera bon de soumettre à l'appréciation du comité chargé de faire des propositions. Il doit être adressé au plus tard le mardi 31 mai 2022 par voie électronique, à l'adresse suivante : recrutements-cesej@conseil-etat.fr.

La date de prise de fonctions souhaitée est le 15 octobre 2022.

Tous les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat (www.conseil-etat.fr), rubriques « Conseil d'Etat », « Recrutement et Stages », « Devenir membre du Conseil d'Etat », « Les conseillers d'Etat en service extraordinaire ».